



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 111-18 C

Objet : *RS - Sollicitation du Préfet de la Savoie pour un arrêté d'autorisation pour entrer dans les propriétés privées, dans le cadre des travaux de rénovation de la conduite d'adduction d'eau potable entre les sources de Quay et le pont du Vard à Montagnole*

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine -

Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Pierre Garnier

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Jean-Luc Deye

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier -

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin -

de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux -

de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Anne Routin à Pascal Mithieux -

de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 14

Philippe Bard - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Nathalie Colin-Cocchi - Marie-José Dussauge -

Daniel Grosjean - Delphine Julien - Anne Manipoud - Dominique Momand - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 111-18 C

objet **RS - Sollicitation du Préfet de la Savoie pour un arrêté d'autorisation pour entrer dans les propriétés privées, dans le cadre des travaux de rénovation de la conduite d'adduction d'eau potable entre les sources de Quay et le pont du Vard à Montagnole**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle qu'afin d'assurer aux habitants une distribution d'eau potable de qualité et en quantité suffisante à Barberaz, Jacob-Bellecombette et Montagnole, d'importants travaux de restructuration du réseau d'eau potable sont engagés depuis 2011.

Pour finaliser l'opération, il ne reste plus qu'à rénover et renforcer 160 ml de canalisation d'eau potable situés en majeure partie sur la parcelle B694, entre les sources de Quay et le Pont du Vard à Montagnole, afin :

- de garantir l'approvisionnement du réservoir de Pierre Grosse depuis les sources de Quay par un réseau entièrement neuf,
- d'abandonner la conduite d'adduction du réservoir de Carret en fonte grise ayant fait l'objet de nombreuses réparations,
- de prévenir les fuites et incidents à venir compte tenu de la grande vétusté de la canalisation,
- de mettre en service la nouvelle conduite d'adduction du réservoir de Carret qui est en attente de raccordement au niveau du pont du Vard.

Les travaux consistent à remplacer la conduite existante en fonte grise de diamètre 80 mm par une nouvelle canalisation en PEHD de diamètre 160 mm.

Pour cela, les services de l'Etat ont demandé qu'une étude géologique et géotechnique soit effectuée au préalable de l'enquête parcellaire et des travaux. Toutefois, le propriétaire de la parcelle B694 s'oppose à l'intervention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

En conséquence, il est proposé de solliciter auprès du Préfet de la Savoie, conformément à la loi du 29 décembre 1892 modifiée par la loi du 12 mai 2009, un arrêté d'autorisation pour entrer dans les propriétés privées (parcelle B694) pour les agents de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de toutes entreprises ou personnes dûment habilitées, afin d'exécuter les travaux nécessaires à l'étude géologique et géotechnique préalable à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique. Ces travaux consisteront à pratiquer des sondages, fouilles et tous autres travaux de reconnaissance des sols que nécessiteront les études géologiques et géotechniques.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la rénovation de la conduite d'adduction d'eau potable à Montagnole entre les sources de Quay et le pont du Vard et les travaux nécessaires à l'étude géologique et géotechnique préalable à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique et nécessitant la pénétration de la parcelle B694,

Article 2 : sollicite du Préfet de la Savoie un arrêté d'autorisation pour entrer dans les propriétés privées (parcelle B694) pour les agents de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de toutes entreprises ou personnes dûment habilitées, pour exécuter les travaux nécessaires aux études géologiques et géotechniques préalables à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à adresser au Préfet le dossier et à signer toutes les pièces découlant de la procédure d'autorisation de pénétration dans les propriétés privées, pour la parcelle B694.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 111-18 C

Objet de l'acte : RS - Sollicitation du Préfet de la Savoie pour un arrêté d'autorisation pour entrer dans les propriétés privées, dans le cadre des travaux de rénovation de la conduite d'adduction d'eau potable entre les sources de Quay et le pont du Vard à Montagnole

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 4 - Limites territoriales

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe : Notice explicative;Plan;Etat parcellaire;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21135H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21135H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018